

# Différences



Juillet 1999 – N° 209

## Salon du livre antifasciste

# RACISME ET SEXISME AUX F-HAINE

*L'éclatement du FN en deux formations rivales ne signifie nullement le crépuscule de l'extrême droite, de ses idées, de la vigueur de ses appareils à distiller la haine. Les deux mouvements ont récemment tenu des rencontres destinées à conquérir l'image de partis se préoccupant de la « condition féminine ».*  
*En marge du second Salon du livre antifasciste (Martigues, du 26 au 30 mai), Juliette Rennes a interrogé Claudie Lesselier, historienne et écrivain, sur la définition du statut des femmes par les F-Haine. Cela tient deux mots : contrôle et subordination.*  
*Voyons de plus près.*

☞ page 2

### ☐ SOMMAIRE

<b>Discriminations</b>	4
<i>Des outils pour combattre</i>	
Chérifa Benabdessadok	
<b>CNCDH</b>	5
<i>Le rapport 1998</i>	
Laurent Canat	
<b>Droit de vote</b>	5
Pétition Mrap/Léo Lagrange	
<b>Kosovo</b>	6
<i>Le débat au sein du MRAP</i>	
Jean-Jacques Kirkyacharian	
Fédération des Landes	
<b>Timor-Est</b>	7
<i>Consultation</i>	
Bruno Kahn, CL 18a	
<b>Souscription</b>	7
<i>Encore un effort</i>	
<b>1, 2,3 Tout le monde joue</b>	8
Eric Lathière-Lavergne	
<b>Livres</b>	9
C. Guenneteau,	
F. Verrier, Chérifa B.	

**Cinquantenaire du MRAP**  
Concert à l'Unesco, page 8  
Message de François Grémy et sortie du livre « Chronique d'un combat inachevé », page 12

### éditorial

## À propos des Balkans

Vous avez été nombreux à nous écrire pour nous interpeller sur les positions du MRAP relatives à la guerre des Balkans. Toutes les interpellations sont légitimes. Vos correspondances traduisaient des positionnements tout aussi différents qu'ont été les clivages dans le peuple français. Chaque courrier a eu une réponse. Le conseil national du 10 avril a débattu du problème. Les discussions et le niveau du débat (dont vous trouverez l'essentiel pages 6 et 7), malgré des positions divergentes, a été de haute tenue. Le positionnement du mouvement s'est fait par un vote.

La position centrale majoritaire du mouvement s'est articulée autour de trois idées forces :

- d'une part, notre mouvement a condamné sans aucune ambiguïté la politique criminelle de purification ethnique de Milosevic à l'encontre du peuple kosovar ;
- d'autre part, au nom de l'amitié entre les peuples, nous refusons tout amalgame entre les forfaits de Milosevic et le peuple serbe ;
- enfin, notre mouvement s'est efforcé d'alerter et de met

tre en garde contre l'inadéquation totale entre les moyens, la guerre, et l'objectif affiché : enrayer l'épuration ethnique du peuple kosovar et installer dans la région la paix et la cohabitation entre les différents peuples.

Comme nous le craignons, cette intervention a été et demeure catastrophique du point de vue des « dégâts collatéraux » : les nationalismes sont exacerbés, la haine s'est enracinée dans les cœurs et dans les esprits, de part et d'autre.

Nous avons cru que les débats des instances trouveraient des relais via les élus du conseil national. Ce ne fut pas le cas partout. Par ailleurs, nous avons adressé la résolution adoptée par le CN à tous les comités locaux dans la Lettre du secrétariat. En outre, vous avez été nombreux à regretter légitimement que *Différences* ait insuffisamment relaté les débats internes. C'est ce que nous essayons de rattraper dans ce numéro.

La discussion n'est pas close, le débat continue et surtout il va nous falloir agir pour colmater les dégâts conséquents à la gestion « otanesque » d'un conflit européen. ♦

Mouloud Aounit

## RACISME ET SEXISME

**Différences : Quelles sont les grandes lignes du programme du Front national concernant les femmes ?**

**Claudie Lesselier :** Dans le programme que le Front national a élaboré en 1993 intitulé « Les 300 mesures pour la renaissance de la France », les propositions concernant les femmes sont incluses dans les chapitres sur la famille, la démographie et la nation. Les femmes sont considérées comme « mères » et comme « femmes françaises » ayant pour rôle de perpétuer biologiquement la nation. En tant que mères, elles bénéficieraient d'un salaire maternel qui doit les faire revenir au foyer pour s'occuper de la vie domestique et de l'éducation des enfants. Telle est leur « mission » assignée par la « nature », voire par l'ordre divin pour les catholiques traditionalistes. Ce retour au foyer permettrait de libérer des emplois pour les « hommes français ». Cela éviterait aussi les dépenses sociales, pour les crèches par exemple. L'idée étant que c'est la famille et non la collectivité qui prend en charge les dépenses sociales. Quant au rôle des femmes consistant à perpétuer la nation, on le retrouve dans toute la partie du programme sur la remise en question du droit à l'avortement et les mesures natalistes. Ce discours idéologique insiste sur le rôle de reproduction à la fois biologique et culturelle dévolu aux femmes. Les motions votées par les congrès précisent que les femmes françaises doivent faire des enfants français avec des « vrais » Français, le FN ne reconnaissant pas comme français les enfants d'origine étrangère nés en France. Il exprime ainsi sa volonté de favoriser et de contrôler la natalité qui doit rester « de souche » : c'est là que l'on retrouve la dimension raciste du programme du FN.

**Les deux formations issues de l'éclatement en Front national et en Mouvement national présentent-elles des divergences quant au statut de la femme ?**

Les deux « tendances » se réfèrent aux mêmes valeurs et revendiquent le même programme. Lors d'une Convention sur la famille tenue au mois d'avril dernier, Bruno Mégret a réaffirmé la continuité de son programme avec celui du régime pétainiste : la famille française traditionnelle est le

fondement organique de la nation. D'où l'instauration du revenu maternel et le rétablissement de l'autorité paternelle. Fin mai, Le Pen a organisé une réunion avec les femmes de son mouvement au cours de laquelle il a évoqué exactement les mêmes thèmes mais de façon plus simpliste. Il a dénoncé tout ce qui éloigne les femmes de leur rôle presque « divin » qui consiste à transmettre la vie, à « former les âmes et les coeurs ». Partageant la même vision du monde, les deux formations défendent l'idée d'une différence fondamentale de nature entre les hommes et les femmes qui fixe à chacun un rôle déterminé et éternel.

**Est-ce là une vision spécifique à l'extrême droite ?**

L'idéologie de la différence des sexes fondée en nature n'appartient pas exclusivement à l'extrême droite. Au moins jusqu'au droit de vote des femmes en 1944, on la trouve chez tous les républicains : la citoyenneté a été déniée aux femmes au nom de leur rôle social qui devait se déployer dans l'espace domestique comme épouse et mère et non pas dans l'espace public

### Le MRAP au Salon

Huit comités des Bouches-du-Rhône ont participé à l'animation du stand du MRAP au Salon du livre antifasciste. L'intervention du MRAP a été très riche :

- exposition d'un patchwork réalisé par le CL de Fos-sur-Mer sur lequel les visiteurs ont pu inscrire leurs messages
- projection d'un film sur la Commission sud-africaine Vérité et réconciliation
- récolte de 700 signatures pour la pétition « même sol, mêmes droits, même voix »
- débat avec Mouloud Aounit et intervention de celui-ci lors d'une table ronde sur « la préférence nationale, théorie raciste »
- signature de la pétition contre le financement public des partis d'extrême droite
- échanges et prises de contact avec de nombreuses associations dont Cuverville de Toulon.

comme citoyenne et travailleuse. Les doctrines sexistes s'institutionnalisent sous le Régime de Vichy qui combat le rôle grandissant des femmes dans la société, considéré comme un facteur de décadence. La République est dénoncée comme une République « féminisée » c'est-à-dire bien sûr, faible, dégénérée. D'où la volonté de rétablir « l'ordre naturel » des sexes, par l'aggravation des peines contre l'avortement, l'incitation à la natalité et la valorisation du rôle familial avec l'instauration de la fête des mères. En termes de vision du monde, les continuités l'emportent sur les ruptures même si l'extrême droite actuelle s'efforce de donner d'elle-même une image plus moderne en remplaçant la valorisation de l'inégalité des sexes par celle de la « différence » et de la « complémentarité ». On retrouve la même opération avec le racisme qui est devenu un racisme différentialiste. Les deux logiques, raciste et sexiste, se combinent.

**Vous avez écrit dans « L'extrême droite et les femmes » (1) un chapitre intitulé « préférence nationale et préférence familiale ». Pourriez-vous préciser le lien entre le discours sur l'immigration et celui sur les femmes ?**

Dans l'idéologie de l'extrême droite, un destin est tracé à chaque groupe : pour simplifier, les immigrés dehors, les femmes françaises à la maison. Racisme et sexisme sont étroitement imbriqués : les femmes sont classées en femmes françaises et femmes « étrangères » (terme qui, à l'extrême droite, inclut les femmes française d'origine étrangère). Alors que la natalité des femmes françaises est survalorisée, celle des étrangères est dénoncée comme source de l'enracinement de communautés « allogènes » indésirables.

**On connaît aujourd'hui les stratégies langagières du FN destinées à atténuer des théories trop brutales : existe-t-il un phénomène comparable dans le discours sur les femmes ?**

Oui. A titre d'exemple, dans un récent numéro de la revue *Éléments*, Alain de Benoist promeut le « féminisme » différentialiste contre le féminisme égalitaire et universaliste. Les comparaisons avec le monde animal mettent en avant des différences cérébrales, génétiques, hormonales entre les hommes et les femmes et servent à construire une vision sexiste. Ce « féminisme » différentialiste est un bon exemple

de retournement du « droit à la différence » opéré par la Nouvelle Droite.

**Vous avez écrit un chapitre sur les deux figures féminines de référence du FN, Jeanne d'Arc et Marie. Que nous disent-elles de « l'idéal féminin » de l'extrême droite ?**

La Vierge Marie est une figure de mère asexuée et sacrificielle tandis que Jeanne d'Arc incarne la femme française combattant pour la nation. Elle défend l'identité française contre les étrangers, et représente ainsi le modèle d'un engagement militant féminin. Dans l'imaginaire nationaliste, les femmes ont un rôle de défense et de perpétuation de la nation, mais une fois le combat terminé, elles doivent retourner au foyer. L'action militante ne doit pas se faire au détriment du rôle de mère et d'épouse.

**Peut-on parler d'un « féminisme » d'extrême droite ?**

Non. Les organisations féminines d'extrême droite telles que le Cercle national des femmes d'Europe (CNFE), fondé en 1985 par Martine Lehideux, s'opposent à l'émancipation des femmes. Ce cercle ne regroupe que quelques centaines d'adhérentes qui sont le plus souvent des notables du Front, proches de la tendance catholique et conservatrice. Il est chargé de répercuter les mots d'ordre du parti, d'appuyer ses campagnes électorales. Le CNFE a édité plusieurs brochures contre les manuels scolaires jugés anti-familiaux et anti-nationaux, contre l'avortement et la contraception.

**Comment les militantes d'extrême droite concilient-elles leur engagement politique et le discours frontiste sur la femme au foyer ?**

Leur activité politique ou militante est toujours présentée comme liée à leur rôle de



mère et d'épouse. Par exemple, elles militent en tant que mères dans les associations de parents d'élèves contre les « dérives » de l'Education nationale. En fait, nombre des militantes ont rejoint le FN d'avantage sur la base du discours nationaliste que sur les propositions liées au statut des femmes. Les plus jeunes par exemple n'approuvent pas toutes les mesures concernant les femmes et notamment la condamnation de l'avortement. Beaucoup votent pour le FN uniquement sur la base de la thématique xénophobe et sécuritaire. Enfin, il faut également souligner que les femmes sont beaucoup moins nombreuses que les hommes à militer et à voter pour le FN. Aux

législatives de 1997, 18 % des hommes et 12 % des femmes ont voté pour le FN. Et cet écart est encore plus important chez les catégories sociales modestes : 23 % des chômeurs hommes mais seulement 10 % des chômeuses ont voté FN (selon des sondages « sortie » des urnes).

**Les femmes résistent davantage à l'extrême droite...**

Oui. Par ses aspirations à l'égalité, à la liberté, au droit de disposer de son corps et par son exigence de citoyenneté, le féminisme s'est logiquement toujours opposé à l'extrême droite. Les femmes sont très présentes dans les associations antifascistes. Certaines se sont dotées de « commissions-femmes » qui les ont amenées à s'intéresser davantage au sexisme de l'extrême droite.

**Comment expliquez-vous que la dimension sexiste du programme du FN soit peu connue et assez peu dénoncée ?**

Le discours du FN sur les femmes rejoint sur certains points le sens commun. Cette « banalité » le rend moins visible et surtout atténue toute la violence dont il est porteur. Le discours xénophobe est plus visiblement violent car il manipule les sentiments de rejet et de haine. Le sexisme est beaucoup plus ambivalent : il valorise « la femme » lorsqu'elle accepte le contrôle et la subordination. ♦

**Propos recueillis par Juliette Rennes**

(1) Claudie Lesselier et Fiametta Venner ont co-dirigé « L'extrême droite et les femmes – Enjeux et actualité » paru en 1997 aux éditions Golias. Claude Lesselier, docteur en histoire, a publié de nombreuses recherches sur les femmes et mouvements de femmes au 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles. Fiametta Venner, sociologue, a publié « L'opposition à l'avortement. Du lobby au commando », Editions Berg International, 1995.

**Alerte Orange, Alerte Orange, Alerte Orange**

À Orange, la municipalité Front national a quatre ans. Alerte Orange aussi. Créée quinze jours après l'élection de Jacques Bompard, cette association, qui tenait son stand au Salon du livre antifasciste de Martigues, compte 400 adhérents. Sa force réside dans l'édition d'un journal trimestriel tiré à 12 000 exemplaires, largement diffusé à l'extérieur de la ville. Pour les militants antifascistes ou tout simplement pour les curieux, *Alerte Orange, Le journal* offre de précieux témoignages sur le quotidien d'une municipalité Front

national. En mai 1999, un supplément proposait ainsi « un bilan de 48 mois de mairie FN ». Népotisme dans la désignation des fonctionnaires municipaux, arbitraire dans l'octroi ou la suppression des subventions municipales, intimidation des militants de gauche, restrictions budgétaires dont pâtissent les aides sociales, les écoles et les services culturels, suppression ou harcèlement des associations, tel se dessine, au fil d'une chronologie serrée, le triste bilan de quatre ans de gestion municipale.

Contact : Alerte Orange, BP 94 - 84103 Orange Cedex. Email : [alerte.orange@wanadoo.fr](mailto:alerte.orange@wanadoo.fr)

# DES OUTILS POUR COMBATTRE LES DISCRIMINATIONS

LA REVUE BIMESTRIELLE *Hommes et Migrations* a consacré le dossier de sa dernière parution (n° 1219 mai-juin) à la question des discriminations. Ce document d'une cinquantaine de pages aborde tout particulièrement quelques sujets d'actualité : les Codac, le rapport d'enquête publié en Grande-Bretagne sur le racisme institutionnel, les mesures prises ou à prendre par les autorités françaises pour mieux connaître et mieux combattre ce phénomène dont bon nombre d'observateurs compétents s'accordent à constater qu'il progresse dangereusement.

Dans un texte intitulé « Pour un Observatoire des discriminations », la majorité des membres du Groupement de réflexion et d'initiative sur les discriminations (GRID) (1) explicite les raisons pour lesquelles la création de cette structure leur paraît indispensable. Les auteurs saluent la déclaration de Martine Aubry du mois d'octobre dernier notamment parce que la question des discriminations étant désormais publiquement posée, « le défaut d'intégration ne serait plus attribué aux seuls immigrés ». Ils insistent sur l'autonomie et l'indépendance dont devra jouir cet organisme « pour conquérir la légitimité de son action. » Les membres du GRID appuient également la création préconisée dans le rapport Belorgey, rendu public le 6 avril, d'une autorité administrative indépendante de lutte contre les discriminations.

## Organiser un dispositif en réseau

Les deux structures travailleraient ensemble. Selon le rapport Belorgey dont *Hommes et Migrations* présente de larges extraits, cette Autorité disposerait de larges prérogatives allant de l'instruction des réclamations au pouvoir de saisine (du médiateur de la République, des Parquets etc) en passant par le pouvoir de négocier avec les services publics des « chartes » de « bonnes pratiques ». Organiser « un dispositif "en réseau" de lutte contre la discrimination » tel est le sens de la démarche.

Le rapport Belorgey préconise également :  
— la création d'une agence qui aurait en charge l'ensemble de la politique de l'intégration et de la lutte contre la discrimination  
— le renforcement des moyens des inspecteurs du travail et la possibilité d'adresser des mises en demeure suite à des discriminations  
— le droit pour les organisations syndicales d'ester en justice en cas de discrimination liée aux origines des salariés

— l'inscription de la lutte contre les discriminations dans les négociations collectives

— l'inscription dans le bilan social transmis aux institutions représentatives du personnel des données relatives non seulement à l'emploi des étrangers (comme c'est le cas aujourd'hui) mais aussi à l'emploi des Français d'origine étrangère

— l'inscription des problèmes de discrimination dans le cadre des négociations collectives

— le droit pour les organisations syndicales d'ester en justice en cas de discrimination liée aux origines des salariés. ♦

**Chérifa Benabdessadok**

(1) Le GRID est une association préfigurant ce que pourrait être le futur Observatoire. Il est soutenu par le FAS et le cabinet de Martine Aubry

## Table-ronde au siège du MRAP

La Commission Discriminations du MRAP, pilotée par Dominique Brendel, a organisé le 12 juin dernier une rencontre sur les discriminations. L'objectif principal de cette rencontre était de confronter et d'analyser les points de vue de chercheurs et d'acteurs de terrain, en particulier dans les domaines de l'école, la formation professionnelle et l'emploi. Les intervenants étaient : Véronique de Rudder, chercheur au CNRS ; Hubert Valade de la DPM (Direction des populations et des migrations, ministère de l'Emploi et de la Solidarité) ;

un inspecteur de l'Education nationale chargé de l'Orientation ; Mouna Viprey, chercheur à l'IRES ; Arnaud Straebler, chargé de mission auprès d'une mission locale, Mouloud Aounit et Dominique Brendel. A l'issue des interventions, un débat s'est instauré avec la salle. Les prises de paroles ont été enregistrées pour une exploitation ultérieure.

Par ailleurs, la Commission souhaite que les Comités locaux se dotent d'un correspondant chargé des discriminations pour échanger documents, idées, propositions.

**Vous pouvez vous mettre en contact avec la Commission au siège du MRAP ou utiliser la messagerie électronique à l'adresse suivante : sandraga@hotmail.com.**

## La Déclaration de Grenelle

Deux extraits de la « Déclaration de Grenelle sur les discriminations raciales dans le monde du travail » adopté par Martine Aubry et les organisations syndicales et patronales (11 mai 1999).

**Sur le diagnostic :** « De fait, ces discriminations sont un phénomène complexe : avant l'embauche, elles affectent déjà la formation, les stages, les emplois d'été ; au sein du monde du travail, elles peuvent exclure de l'accès à l'emploi, elles freinent l'évolution de la carrière, l'accès à certains postes ou à certaines responsabilités ; elles se traduisent souvent par des actes qui, insidieusement, excluent ceux qui en sont victimes ; elles peuvent entraîner une certaine tension des relations au travail. Elles n'épargnent aucune catégorie sociale, de la personne faiblement qualifiée au jeune diplômée d'études supérieures ; elles frappent les jeunes en se perpétuant à tous les âges. Enfin, elles touchent les personnes étrangères et celles que leur origine, leur patronyme ou leur apparence physique conduisent à supposer étrangères. »

**Sur la mobilisation :** « Seule une mobilisation durable, constante et déterminée, permettra de répondre non seulement aux attentes de ceux qui sont victimes de discriminations mais, plus largement, aux exigences de la démocratie, pour que nous vivions mieux ensemble en France. »

# RAPPORT 1998 DE LA CNCDDH

**Laurent Canat présente ici les grandes lignes du rapport annuel de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme remis au Premier ministre au mois de mars dernier.**

LE GRAND CHANTIER DE LA LUTTE contre les discriminations, orienté depuis 1996 vers le monde du travail, domine le discours général des acteurs français de la lutte contre le racisme, à la recherche d'instruments d'action concrets. Le frémissement visible des institutions, avec la création d'un Observatoire des discriminations et la consultation renouvelée des organisations associatives et syndicales, permet aujourd'hui d'envisager une nouvelle étape qui dépasse cette fois le simple constat. C'est le sens de l'intervention du MRAP dans le rapport 1998 de la CNCDDH (1) : sortir la discrimination du silence de l'entreprise, favoriser les médiations et l'éducation, mieux utiliser la loi actuelle plutôt que d'en envisager la réforme. Sur ce dernier aspect et comme nous l'avons déjà expliqué dans ces colonnes, la

charge de la constitution de la preuve du délit, laissée à la victime, rend caduques les rares tentatives d'appel à la justice. Sans ignorer les difficultés que pose un renversement de la charge de la preuve en termes de présomption d'innocence, une solution juridique devrait être apportée.

Comme chaque année, la presse s'est d'abord faite l'écho de l'évolution de l'opinion publique vis-à-vis du racisme, à partir des résultats de la dixième vague du Baromètre « Les Français et la lutte contre le racisme », effectuée en novembre. On doit aujourd'hui reconnaître l'affaiblissement des préjugés racistes en France, particulièrement envers les juifs, malgré l'influence de l'antisémitisme sur une part stable de l'opinion (environ 1/7<sup>e</sup> des personnes interrogées estiment encore qu'il y a trop de juifs en France). L'antipathie ex-

primée envers les Maghrébins, Beurs et Musulmans, mais aussi des Tsiganes, accuse elle aussi un net recul. Est-ce l'effet « Coupe du Monde », invoquée lors de la présentation du rapport à la presse ? La maîtrise des flux migratoires, pierre d'angle de la politique française d'immigration depuis maintenant plus de quinze ans, rassemble la majorité des sondés, alors que 7 % des opinions exprimées sont favorables à l'idée d'une France pays d'accueil. C'est malheureusement dans les groupes économiquement défavorisés que le racisme est le plus prégnant.

Enfin, les auteurs font un parallèle entre la « décrispation » ethnocentriste (thème central de l'analyse du sondage) et le moindre intérêt pour l'action antiraciste, banalisée dans une période où les tensions s'effacent. L'impression domine chez les sondés qu'on ne peut pas agir contre le racisme, et singulièrement pour ce qui concerne les pouvoirs publics, alors que l'estime pour les associations antiracistes remonte. Plus encore que l'an dernier, elles font figure de vecteur principal dans cette lutte, avec les clubs sportifs, et l'école. ♦

**Laurent Canat**

(1) La lutte contre le racisme et la xénophobie – Exclusion et droits de l'Homme, La Documentation française, 1999



**Nous publions ci-dessous la liste des 125 élus signataires au 6 juin dernier du texte-pétition lancé par la fédération Léo-Lagrange et le MRAP pour le droit de vote des étrangers non-communautaires. La liste complète de 168 noms (au 24 juin), ainsi que l'ensemble de leurs mandats électifs, est à votre disposition au siège CONSEILLERS RÉGIONAUX**

### CONSEILLERS MUNICIPAUX.

AMAND René (Nanterre) ; BOUTHIER Christian (Nanterre) ; CERRUTI Lucien (Lure) ; CREPIN Yvonne (Ronchin) ; DESBARATS Colette (Lure) ; DIMARTINO Salvo (Ronchin) ; EBY Michel (St-Dié-des-Vosges) ; FRETE Monique (Lure) ; GALMICHE Jean (Lure) ; GEHANT Jean (Lure) ; GIOT Jacqueline (Juvisy/Orge) ; GUSTIO Claude (Lure) ; JISP Raoul (Lure) ; JUILLOT Agnès (St Dié des Vosges) ; LAZUJAN François (Labarthe sur Lèze) ; LECLERCQ Daniel (Ronchin) ; MAGNON Nadège (Nanterre) ; MASO Michel (Nanterre) ; MEOT Valérie ; NOIR Michel (Lure) ; RESPAULT Jean-Pierre (Suresnes) ; ROSE Chantal (Lau-nac) ; SALMON Andrée (Suresnes) ; SARION Luc (Portet sur Garonne) ; SCHERER Sylvie (Paris) ; STIL Patricia (Ronchin) ; STRAGIER Bernard (Ronchin) ; THAUVIN Michel (Suresnes) ; TONNERRE Pierre (Ronchin) ; VAN DAMME Claude (Ronchin) ; VIGNAU Marc (Nanterre).

### MAIRES ET ADJOINTS

ANDRE René -Adj- (Lure) ; ANGUILLER Antoinette -Adj- (Juvisy/Orge) ; BAILLEUL Roger -Adj- (Ronchin) ; BAUMLIN Pia -Adj- (Kingersheim) ; BERNARD Robert -Maire- (St Dié des Vosges) ; BUYS Dany -Maire- (Toumefeuille) ; DUPLÉNNE Jacotte -Adj- (Nanterre) ; FERNEZ André -Adj- (Montigny-en-Gohelle) ; GEGOUT Catherine -Adj- (Paris 20<sup>e</sup>ème) ; GINIES Michel -Maire- (Damparis) ; JANOT Marie-Thérèse -Adj- (Ronchin) ; LE MOULINIER Guy -Adj- (Ju-

visy/Orge) ; LECAMUS Jean-Claude -Adj- (Montigny-en-Gohelle) ; LEMASSON Marie-Odile -Adj- (Kingersheim) ; MACUBA Marie -Adj- (Kingersheim) ; MAIRE Georges -Adj- (Kingersheim) ; MONGENOT Yves -Maire- (St Fons) ; NIO Roger -Adj- (Ronchin) ; PERREAU Gérard -Adj- (Nanterre) ; PHILIPPON Guy -Adj- (Paris 20<sup>e</sup>ème) ; PIERRE Alain -Maire- (Aubergenville) ; PINEAU Marie Rose -Adj- (Nanterre) ; PLANEL Christine -Adj- (Kingersheim) ; PROUVEUR Lydie -Adj- (Kingersheim) ; QUILIN Ghislaine -Adj- (Nanterre) ; RONDOT Isabelle -Adj- (Lure) ; SANER Janine -Adj- (Montigny-en-Gohelle) ; SPIEGEL Jo -Maire- (Kingersheim) ; VANGREVELINGE Pierre -Adj- (Montigny-en-Gohelle) ; VILLAIN Henriette -Adj- (Montigny-en-Gohelle).

### CONSEILLERS GÉNÉRAUX

BLANCHOT Henri (Haute-Saône) ; BONNIN André (Charente-Maritime) ; BONTOUR Gérard (Haute-Saône) ; CHAUFOUR Etienne (Essonne) ; CHEVIET Paul (Haute-Saône) ; CLEMENT Robert -Pdt- (Seine-St-Denis) ; FEDERSPIEL Michel (Haute-Saône) ; GARCIA Nadine ; GROSVALET Philippe (Loire-Atlantique) ; GUERRIN Hubert (Haute-Saône) ; GUILLAUME Sylvie (Rhône-Alpes) ; KRATTINGER Yves (Haute-Saône) ; LAIGNEL Michel (Nord) ; LEBRETON Claudy -Pdt- (Côtes-d'Armor) ; MARIEY Jean Louis (Haute-Saône) ; MAUDUIT Gérard (Loire-Atlantique) ; MENESGUEN Yves (Finistère) ; PICQUE Jean Marie (PACA) ; PUGIN Jean Paul (Haute-Saône) ; VERVAEKE Alain (Haut-Rhin) ; WEYERMANN Michel (Haute-Saône).

BOYE Jean François (Issy-les-Moulineaux) ; CARDON Didier (Picardie) ; FILLION Frédéric (Picardie) ; FORAFO Jean Claude (Basse-Normandie) ; GEINDRE François ; KACZMAREK Patrick (Picardie) ; LAGUILLER Arlette (Ile-de-France) ; LAPAIRE Jean Pierre ; LEVENEUR Graziella ; MARTIN Christian (PACA) ; MULLER Marie Françoise (Bourgogne) ; RJCARRERE René -Vice Pdt- (Aquitaine) ; SOUVRE Jean-Marc (Picardie) ; GALESNE Isabelle (Maine-et-Loire).

### DÉPUTÉS

BLISKO Serge (Paris) ; DEROSIER Bernard -Maire- (Helmes) ; DOSIERE René (Aisne) ; DRAY Julien (Essonne) ; DUPILET Dominique (Pas-de-Calais) ; FRAYSSE Jacqueline -Maire- (Nanterre) ; GALUT Yann (Cher) ; GRASSET Bernard (Charente-Maritime) ; GREGOIRE Michel (Drôme) ; JANETTI Maurice (Var) ; JANQUIN Serge (PACA) ; LE ROUX Bruno -Maire- (Epinay-sur-Seine) ; MARCOVITCH Daniel (Paris) ; MARIOT Jean Paul (Haute-Saône) ; PEULVAST-BERGEAL Annette (Yvelines) ; SAINTE MARIE Michel (Gironde) ; VEYRET Alain (Lot-et-Garonne) ; YAMGNANE Kofi (Finistère).

### DÉPUTÉS EUROPÉENS

CAUDRON Gérard ; DUHAMEL Olivier ; LINDEPERG Michèle.

### SÉNATEURS

DIEULANGARD Marie Madeleine (Loire-Atlantique) ; DUFFOUR Michel (Hauts-de-Seine) ; JOURNET Alain (Gard) ; LAGAUCHE Serge (Val-de-Maine) ; LEJEUNE André (Creuse) ; PIRAS Bernard (Drôme) ; SERUSCLAT Franck (Rhône).

# KOSOVO : DÉBAT AU SEIN DU MRAP

**A**PRÈS CES SEMAINES de discussions, d'attente souvent anxieuse, d'incertitude, il est temps d'examiner ce qui s'est passé, et surtout ce que nous avons fait (ou pas fait). La guerre et ses massacres planifiés, l'exode d'un million de personnes, les discours lénifiants ou triomphants, tout cela est très présent aux esprits. Si l'on en juge par les articles publiés dans la presse (avec les lettres de lecteurs), les rencontres qui ont eu lieu avec des gens d'autres associations, le MRAP a été moins divisé que beaucoup d'autres par ces événements terribles, politiquement lourds de conséquences à long terme. Le conseil national du 10 avril a surtout tourné autour de l'opportunité des bombardements. Sur le caractère tardif de l'intérêt manifesté par les puissances à la question du Kosovo,

sur le caractère odieux de la politique choisie par Milosevic (hélas il n'a guère trouvé d'opposants sur sa route), enfin sur la nécessité d'intervenir, tous les membres du CN étaient à peu près d'accord. Mais intervenir comment ? en vertu de quel mandat ? quand ? avec quelles forces ? De fait, ce sont ces mêmes points qui ont été abondamment abordés dans la discussion des journaux, sans oublier les articles publiés dans *Le Monde Diplomatique*. Beaucoup de membres du MRAP ont été surpris d'apprendre que l'engagement du MRAP en faveur de l'autodétermination des Kosovars datait de 1990 (ce n'était pas clandestin mais on fait moins attention aux petites lignes de *Différences* qu'aux images dramatiques de la télé). Il m'a semblé que les événements n'ont pas mis en

cause nos prises de position de ces deux mois, et que maintenant tout le monde admet que les bombardements sont une chose, le soutien à la population du Kosovo est une autre chose.

## Reproches et protestation

Il y a eu au MRAP des lettres de protestation, et des démissions (peu nombreuses). J'ai répondu à toutes les lettres qu'on m'a passées (mais on peut être en désaccord sans l'écrire). Il y a eu aussi évidemment des lettres d'organisations qui souhaitent que le MRAP s'associe à des actions dans un sens différent (en faveur de l'intervention militaire et/ou de la livraison d'armements à l'UCK). Des adhérents nous ont reproché d'avoir appelé à des manifestations de rue pouvant apparaître comme un soutien « aux Serbes », ou en tout cas pouvant laisser prise à la récupération par leurs groupes présents en France. Cet argument est spécieux ; il ne faut pas oublier qu'au moment de Copernic le MRAP a manifesté en sachant

bien qu'il se trouverait dans la rue avec des représentants de la droite sioniste, certaines arborant des drapeaux israéliens. Il fallait manifester cependant. Fallait-il refuser de défiler à Philadelphie parce que les gens de « Nation of Islam » voulaient récupérer la journée ? Ils n'y sont d'ailleurs pas parvenus.

Certains ont mis en cause la présence du PCF, suspect à leurs yeux de n'avoir pas condamné assez clairement l'ethnonationalisme. A supposer que ce soit vrai, je rappelle que nous avons tous défilé avec des gens et même des personnalités qui, sur des questions comme les lois sur l'immigration, le droit d'asile, étaient loin de partager nos convictions. D'autres ont évoqué Munich, la non-intervention en Espagne ; ce n'est pourtant pas la même chose car le nationalisme serbe, étant essentiellement identitaire, est crispé sur soi, sur son « dedans », alors que l'hitlérisme était essentiellement agressif – et l'a d'ailleurs montré très peu de temps après. Mais le plus grand nombre disent que sans

la pression militaire intense de l'OTAN, Milosevic n'aurait jamais cédé ; s'il semble le faire maintenant (écrit début juin) c'est que la situation devient très difficile pour la population serbe. Je doute fort que cela rapproche les gens, dans leur masse, des démocrates qui ont supplié (par Email) de ne pas les laisser seuls à combattre le délire nationaliste. Il ne s'agit pas des « Serbes » ni des « Albanais », mais de la paix, de la coexistence, qui n'a certaine-

## L'idée d'amitié entre les peuples est une condamnation de l'ethnonationalisme et de tous les racismes culturels et/ou religieux.

ment pas progressé dans les dernières semaines ; cet enchaînement a quelque chose d'accablant. L'interposition de forces neutres était possible avant ; mais elle a été rendue impossible, on le sait maintenant, par les exigences maximalistes contenues dans le volet militaire des accords de Rambouillet. Ma conviction demeure : dans cette affaire qui dure depuis douze ans au moins, les peuples ont été trompés après avoir été déçus. C'est le pain quotidien de l'atrocité de l'histoire. Mais parce que beaucoup de choses apparaissent opaques, devons-nous renoncer à rechercher la clarté ? L'idée d'amitié entre les peuples est une condamnation de l'ethnonationalisme et de tous les racismes culturels et/ou religieux, et elle est incompatible avec la prétention des grands à régenter les petits, à faire la morale à ceux qui déplaisent à coups de missiles, d'embargos alimentaires et sanitaires, pendant que d'autres tout aussi répréhensibles jouissent d'une confortable protection. ♦

Jean-Jacques Kirkyacharian

# ■ Vers l'autonomie de Timor-Est : Consultation sous l'égide de l'ONU le 8 août

**T**IMOR-EST, ancienne colonie portugaise, a été envahi par l'Indonésie fin 1975 et est occupé militairement depuis lors. Le bilan de cette occupation, qui a interrompu le processus de décolonisation portugais, est terrible : plus de 250 000 morts sur une population initiale de 700 000 personnes, des atrocités innombrables, acculturation, marginalisation, colonisation. Le fait que les médias français soient aussi avares d'information sur cette situation est peut-être à rapprocher des bonnes relations (économiques, diplomatiques...) de la France avec l'Indonésie. Le MRAP est associé depuis longtemps à la lutte du peuple timorais pour le droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Une possibilité d'exercer ce droit vient d'être donné aux Timorais par l'inter-

médiaire des accords conclus le 5 mai à New-York entre le Portugal et l'Indonésie sous l'égide de l'ONU. Selon ces accords, l'ONU organise le 8 août prochain une consultation à Timor-Est, lors de laquelle les Timorais auront à opter pour ou contre une « autonomie spéciale » proposée par l'Indonésie. Si la majorité vote contre, l'Indonésie a l'obligation de mettre fin à ses liens avec Timor-Est et de laisser la place à une administration onusienne de transition. Mais tout n'est pas simple dans ce futur scrutin. Xanana Gusmão, le leader de la résistance timoraise, est toujours en résidence surveillée et ne doit pas être libéré avant le lendemain du vote. Comme si Nelson Mandela n'avait été libéré qu'après les élections générales en Afrique du Sud. L'armée indonésienne (20 000 hommes)

reste sur place. Elle a suscité des milices pro-intégration qui assassinent les gens, détruisent les biens matériels, terrorisent la population pour la forcer à voter contre l'indépendance ou simplement rendre la tenue de la consultation impossible. Ces milices menacent le personnel de l'ONU et les journalistes déjà sur place. Face à ce danger, les associations de solidarité du monde entier se sont mobilisées. Sous l'égide de la Fédération internationale pour Timor-Est, elles organisent l'envoi à Timor de volontaires chargés d'observer les conditions de déroulement du scrutin et de protéger par leur présence la population et les militants locaux de l'armée et des milices. Des ONG françaises se mobilisent autour de cette initiative. ♦

Bruno Kahn  
Comité MRAP 75018

## Tribune de la fédération des Landes

**S**ILENCE SUR LE KOSOVO dans l'avant-dernier *Différences*, article timide dans le dernier, le MRAP nourrirait-il quelques appréhensions quant à l'expression du débat en son sein ? Différences d'analyse de la situation, différences d'appréciation quant aux bombardements de l'OTAN. Y a-t-il une vérité objectivement décelable dans cette guerre décidée, dit-on, pour des raisons humanitaires, le clivage entre les bons et les méchants est-il aussi net que l'on voudrait nous le faire croire ? Dans la fédération des Landes il y a débat : pour certains, seule une intervention armée pouvait répondre à l'épuration ethnique, pour d'autres, ravager un pays, tuer des milliers de civils et, ce faisant, accélérer l'exode et renforcer la haine est inacceptable, mais tous avaient le souci des droits de l'Homme. Ce débat qui divise les Landais est-il exceptionnel ? N'agite-t-il pas d'autres fédérations, d'autres comités ? Recouvrir d'une chape de silence les argumentaires des uns et des autres, ne pas parler des « sujets » qui fâchent, est-ce pour le MRAP une attitude à la hauteur des enjeux et de ses options philosophiques. Non seule-

ment le débat doit s'ouvrir, mais il requiert d'être nourri : nourri d'informations sur l'histoire des Balkans, nourri d'une réflexion sur l'exploitation meurtrière des identités collectives, sur la notion même d'identité collective. Appeler les adhérents de base à faire part de leur questionnement, de leur doute, de leurs incertitudes, bref ouvrir un espace de discussion non en mettant au clair les termes du conflit apparaît pourtant nécessaire. Pour un mouvement qui rassemble des sensibilités diverses les déclarations, les communiqués publics, qui émanent d'accords unitaires ne peuvent tenir lieu de pensée. Nous avons subi un déficit de la pensée sous la pression de nos histoires, de nos mécanismes ou de nos émotions. Le peuple kosovar martyrisé n'est pas sorti de la tourmente, les civils serbes restent sous l'emprise du dictateur ; ailleurs, d'autres peuples souffrent de la purification ethnique dans un silence quasi général. Il appartient au MRAP d'entretenir la réflexion et le débat. Ce nous semble la vocation de notre journal *Différences*.

La fédération MRAP des Landes

# Souscription nationale

La générosité des adhérents, des comités et des amis du MRAP continue à alimenter la souscription nationale lancée il y a plusieurs mois. Après un fléchissement, la collecte retrouve un second souffle : 36 650 francs ont été récoltés depuis le 20 mai dernier. Il faut continuer : la situation financière du MRAP reste très critique. Cet effort ne doit pas seulement relever de vos propres dons. Il s'agit surtout de solliciter autour de vous l'aide de tous ceux qui sont concernés par notre combat et les valeurs de notre association.

**Contre le racisme, pour l'amitié entre les peuples, je soutiens financièrement l'action du MRAP et verse la somme de :**

100 F     200 F     500 F     1000 F     Autre :    F

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse .....

.....

Merci de libeller votre chèque à l'ordre du MRAP. Vous pourrez déduire 50% de votre don, à hauteur de 6% de votre revenu imposable. Exemple : vous versez 500 F, vous déduirez 250 F de vos impôts, dans la limite de 6% de votre revenu imposable. Conformément à la loi Informatique et Libertés (6/1/78), vous avez un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant.

# 1,2,3, Tout le monde joue

DU 16 AVRIL, date de la première étape à Rouen, au 18 décembre prochain, dernière étape à Poitiers, la caravane de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) sillonne la France du Nord au Sud et d'Est en Ouest : de Tarbes à Brest, de Nice à Pau ou de Paris à Bordeaux, 29 étapes programmées devraient entraîner près d'une vingtaine de milliers de jeunes autour d'initiatives essentiellement sportives. Partenaire du projet depuis ses débuts, le MRAP inscrit au sein des nombreuses activités de plein air un espace solidarité : on y trouve le désormais célèbre « Jeu de Loi » du secteur éducation, ainsi qu'une exposition d'affiches illustrant les principales luttes du Mouvement, de l'Apartheid aux

sans-papiers en passant par l'adoption de la législation contre le racisme, pour le stationnement et l'accueil des gens du voyage. Les films du MRAP, diffusés en continu, permettront aux jeunes de s'accorder une pause instructive et ludique.

Cette caravane fait partie de 19 projets retenus, sur les 60 présentés, par le Ministère de la jeunesse et des sports qui souhaitait prolonger l'élan de la coupe du monde de football de 1998 en favorisant « la pratique sportive de tous et de toutes, dans les formes les plus diverses et dans un esprit de fraternité, de citoyenneté et de fair-play ». ♦

**Eric Lathière-Lavergne**  
Pour tout renseignement, contactez Eric au 01 53 38 99 86

## Le calendrier de la Caravane

- 29 et 30 juillet Gardanne
- 31 juillet et 1er août Nice
- 18 août Malo-les-Bains
- 24 août Trouville
- 4 septembre La Seyne-sur-Mer
- 11 et 12 septembre Paris, Fête de l'Humanité
- 19 septembre Hérault
- 24 au 26 septembre Fête organisée par le ministère de la Jeunesse et des Sports, Paris
- 9 octobre Bordeaux
- 17 octobre Aubuy
- 17 octobre Paris
- 23 et 24 octobre Saint-Denis
- 20 et 21 novembre Essonne avec la RATP
- 26 novembre Pau
- 18 décembre Poitiers

Le site de la Caravane est accessible par celui du MRAP : <http://www.mrap.asso.fr>

**« Nous nous sommes organisés pour réaliser une initiative capable d'offrir aux jeunes la possibilité de vivre, en toute responsabilité, l'aventure du sport populaire inscrit dans la durée et non dans le circonstanciel. Pour l'an 2000 le collectif jeunes proposera à tous les acteurs qui se seront impliqués, d'organiser des Assises nationales des jeunes pour un sport citoyen et solidaire à partir de l'expérience 1,2,3 à vous de jouer. » La FSGT.**

## Concert à l'Unesco pour le cinquantième du avec l'Orchestre national de Lille

Région Nord-Pas de Calais

Jean-Claude Casadesus

**Direction, Jean-Claude Casadesus**

**Caroline Casadesus, soprano**

Sous le haut patronage de Federico Mayor, directeur général de l'Unesco.

Avec le soutien de Lionel Jospin, Premier ministre, Catherine Trautmann, ministre de la Culture et de la Communication, et de Jean-Claude Gayssot, ministre des Transports.

### Réservez vos places dès à présent

Même si la date peut paraître lointaine, la proximité des congés nous impose de vendre, dès aujourd'hui, le plus possible de places. Des brochures de présentation de cette manifestation sont disponibles sur simple demande au siège du MRAP. N'hésitez pas à populariser largement cette initiative qui sera un des moments forts de notre cinquantième. La renommée internationale de l'Orchestre national de Lille et de son chef, Jean-Claude Casadesus, tout comme le faible prix des places (100 F et 200 F pour le tarif de soutien au MRAP), doivent permettre de concourir efficacement à remplir la salle de l'Unesco. Pour passer vos commandes et pour toute information complémentaire, joindre Jean-Yves Dulphy ou Jean-Etienne de Linares.

## NOTES DE LECTURE

**Ne jamais désespérer. Soixante ans au service du peuple juif et des droits de l'Homme. Editions du Cerf, 1998.**

L'auteur, un juif allemand ayant vécu enfant la montée du nazisme, relate les drames de la Shoah, ainsi que l'évolution et la renaissance de la culture juives. Une bonne partie de cet ouvrage montre comment, dès l'arrivée d'Hitler au pouvoir, les Juifs allemands ont compris ce qui les attendait. Contrairement à une idée répandue, ils ne se sont pas laissés assassiner en silence, mais on ne les a pas crus. L'auteur en veut pour preuves les réactions des pays d'Europe de l'Ouest et des Etats-Unis aux interventions du Congrès juif mondial. Ainsi, les personnalités que Gerhart M. Riegner a rencontrées lui rétorquaient que l'impératif était d'en finir avec la guerre. De plus, la vérité était tenue pour suspecte du fait même de son horrible brutalité. L'auteur cite l'exemple d'un juge de la Cour suprême des Etats-Unis, Félix Frankfurter, personnalité juive

connue et respectée, qui rétorqua à un officier polonais : « je ne peux y croire ». L'intérêt essentiel de cet ouvrage est de donner une information trop méconnue sur les prises de position des Alliés entre 1936 et 1945, une réalité à ne pas ignorer si on ne veut pas se laisser intimider par ceux qui se servent de ces faits pour mettre en doute la réalité de la Shoah.

**Christiane Guenneteau**

**Hilda. Marie N'Diaye, éditions de Minuit, 1999.**

C'est un dialogue cruel et déséquilibré. D'un côté, Mme Lemarchand, une « femme de gauche qui ne lit pas *Le Figaro* » n'a qu'une idée en tête : embaucher la fascinante Hilda, pour en faire sa servante, sa confidente... Face à elle, Franck Meyer, l'époux réticent de cette dernière, est peu bavard et bien frileux. Hilda, l'unique enjeu du dialogue, en sera écartée. Elle en sera pourtant dépendante et fera les frais de la volonté acharnée de sa maîtresse et de l'impuissance de son mari. Le déséquilibre est

accentué par la forme de ce dialogue percutant. La maîtresse parle beaucoup face au mari d'Hilda. Elle sait convaincre et mentir : le pouvoir n'appartient-il pas à ceux qui prennent la parole et savent en user ?

Marie N'Diaye aborde ici d'une manière nouvelle les rapports maître-esclave. La fin de ce récit dialogué en témoigne. Habituee des exercices de style originaux, l'écrivain a du, avec peu de mots, aller à l'essentiel. L'écriture est nerveuse, rapide, surprenante. Marie N'Diaye est devenue un auteur incontournable : une plume à suivre.

**Fabrice Verrier**

**Sans-Papiers : l'archaïsme fatal. Etienne Balibar, Monique Chemillier Gendreau, Jacqueline Costalacoux, Emmanuel Terray, La Découverte, coll. Sur le vif, 1999**

Cet ouvrage démontre que ni la procédure exceptionnelle de régularisation du 24 juin 1997, ni la loi du 11 mai 1998 n'auront constitué, contrairement aux affirmations du gouvernement, « un juste compromis entre le respect des droits de l'homme et le réalisme politique ». Les nouvelles dispositions sur les étrangers interprètent de manière extrêmement restrictive les conventions internationales pourtant ratifiées par la France, en particulier la Convention européenne des droits de l'Homme. C'est précisément ce dernier point qu'établit avec conviction et persuasion Monique Chemillier-Gendreau, soulignant de surcroît la dégradation des relations de la France avec nombre de pays africains. La dernière partie, « Les sept contre-vertébrés du gouvernement » tord le cou à des affirmations récurrentes. Non, le gouvernement n'a pas repris en juin 1997 les critères proposés par le collège des médiateurs de Saint-Bernard en mai 1996 ou ceux de la Commission nationale consultative des droits de l'homme en septembre 1996. Non, une régularisation globale ne provoquerait pas un « appel d'air » ou un « déferlement » de nouveaux migrants. Ce petit livre clair et précis fournit un argumentaire de base indispensable à tout militant associatif luttant aux côtés des sans-papiers. A lire absolument.

**Thierry Pinsard**

**« Le Grand livre du jeune citoyen » a obtenu le prix de l'Assemblée nationale. Rue du Monde soutient l'action du MRAP en lui versant la somme de 10 000 francs**



« Le grand livre du jeune citoyen », édité par Rue du Monde, est un aussi bel ouvrage que le précédent « Le grand livre des droits de l'enfant », très joliment illustré, écrit dans une langue accessible à tous, en particulier au public des 10-15 ans auquel il s'adresse en priorité. Pas étonnant, l'auteur, Bernard Epin, l'illustrateur, Serge Bloch, et le fondateur de Rue du Monde, Alain Serres, misent sur le sérieux, l'imagination, l'humour.

**Le prix de l'Assemblée nationale 1999, décerné au Grand Livre du jeune citoyen, a été remis le 5 juin par Laurent Fabius. A cette occasion, l'auteur, l'illustrateur et l'éditeur ont décidé de soutenir l'action du MRAP en lui remettant un chèque de 10 000 francs.**

Ce livre est un guide de la citoyenneté à mettre entre les mains des enfants et des adolescents mais aussi des parents et enseignants. On y trouve aussi bien par exemple les modalités de la création d'une association, les grandes lignes du fonctionnement du conseil municipal et des institutions républicaines, un flash sur le tribunal pour enfants, des mises en garde sur la manière de préserver sa santé...

Album cartonné, 96 pages, quadrichromie, format 20 x 30 cm, prix public 130 F. Diffusé en librairie.

## EN BREF

■ Plusieurs organisations juives et associations antiracistes, dont le MRAP, ont manifesté le 22 juin devant l'ambassade d'Iran à Paris. Treize juifs iraniens sont inculpés et emprisonnés à Téhéran au motif d'espionnage au profit d'Israël.

■ Une nouvelle loi consacrée à l'accueil et au stationnement des gens du Voyage a été présentée à l'Assemblée nationale le 2 juin. Bertrand Bary a participé au débat sur ce sujet qui s'est déroulé à la CNCDH. Nous y reviendrons dans notre prochaine édition.

## Akribia révisé l'histoire

Jean Plantin, directeur de la revue Akribia paraissant à Lyon, a été condamné le 27 mai à six mois de prison avec sursis, 10 000 francs d'amende, 10 000 francs de dommages et intérêts aux parties civiles (SOS Racisme, LICRA, Loge Enfants d'Izieu) : il était accusé de « publicité en faveur d'une publication dangereuse pour la jeunesse malgré interdiction administrative ». Sous couvert d'études universitaires, les négationnistes regroupés autour de cette revue et d'autres, et sous l'appellation de « libres chercheurs », nient aussi bien l'existence des chambres à gaz durant la seconde guerre mondiale que le massacre d'Oradour-sur-Glane.

## 41 millions au FN

A l'issue du jugement rendu par le Tribunal de grande instance de Paris le 11 mai dernier qui habilitait le parti de Le Pen à représenter le Front national, et tenant compte de la procédure en appel lancée par Mégret, les ministres de l'Economie et de l'Intérieur avaient saisi le Conseil d'Etat pour savoir s'il fallait dès à présent procéder au versement de la dotation publique qui s'élève à 41 millions de francs. Ce fut chose décidée le 3 juin, le Conseil ayant estimé qu'il n'y avait pas de doute sur le bénéficiaire. Le 20 mai, les mégrétistes par la voix du secrétaire général du mouvement national,

ont déposé trois plaintes contre Le Pen lequel aurait bénéficié à titre personnel de fonds destinés à son parti ou de contrats frauduleux.

## Le DPS continuera à sévir

La Commission d'enquête parlementaire sur le DPS (Département Protection Sécurité), le service d'ordre du Front national, a renoncé dans son rapport rendu public le 3 juin à demander la dissolution de cette « milice privée ». L'éclatement du FN en deux formations semble avoir été pour beaucoup dans la démobilisation des parlementaires mais aussi les divergences au sein de la Commission. Pourtant de très nombreuses organisations, dont des syndicats de policiers, ont demandé de mettre un terme aux agissements d'un service d'ordre structuré sur le modèle des commandos

d'extrême droite des années trente. Le MRAP rappelle que le DPS « réunit, de par son organisation hiérarchisée, son accès aux armes et ses différents agissements contraires à l'ordre public (usurpation d'uniformes et de fonction de police, détention d'armes, agressions...) toutes les conditions pour être dissous au regard de la loi du 10 janvier 1936. »

## Correspondance de Miramas

Au mois de mars dernier, notre comité local du MRAP a proposé aux écoles de participer à un concours d'expression plastique sur le thème de l'amitié entre les peuples. Nous avons reçu suffisamment de dessins pour les exposer, le 5 juin, avec l'exposition « Coûts et blessures ». Parallèlement nous avons pris contact avec le Foyer de réfugiés de la ville et

nous avons rencontré un couple de Zaïrois qui ont préparé des activités culturelles. Une quinzaine de familles venant du Zaïre, du Rwanda, de Bosnie, de Yougoslavie, du Pakistan, ont fait des gâteaux. Un centre social nous a prêté ses locaux, une municipalité le matériel, nous avons rassemblé 150 personnes dans une ambiance chaleureuse. Notre comité a du mal à tourner, nous étions prêts à tirer le rideau, nous songeons aujourd'hui à renouveler cette initiative avec les Gens du voyage.

## Esclave à Paris

Pendant quatre ans, une jeune Togolaise a travaillé comme bonne à tout faire chez un couple parisien : sans salaire, sans congé, sans horaires, elle était à la disposition des époux Bardet. M. Bardet travaillant pour une maison d'édition, l'affaire a fait du bruit. Le Tribunal cor-

rectionnel de Paris a condamné le couple le 10 juin à un an de prison dont cinq mois avec sursis, 100 000 francs d'amende chacun, trois ans de privation de leurs droits civiques, civils et de famille pour travail clandestin. En outre, ils devront verser solidairement 100 000 francs de dommages et intérêts à la jeune femme. Le Comité contre l'esclavage moderne se dit « satisfait et soulagé » par cette condamnation.

## Tract FN raciste

Un tract édité par le Front national lors de la campagne électorale pour les élections européennes tombe sous le coup de la loi relative à l'incitation à la haine raciale. Sur requête du MRAP, le juge des référés du Tribunal de grande instance de Nanterre en a interdit la diffusion le 10 juin. Le Tribunal a relevé que « les expressions utilisées tendent à susciter un sentiment de haine, ou

des actes de discrimination envers les immigrés, notamment maghrébins et africains » et que par conséquent « de tels propos sont bien constitutifs d'un trouble manifestement illicite qu'il convient de faire cesser ».

## La guerre d'Algérie porte son nom

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité le 10 juin dernier une résolution reconnaissant qu'il y a bien eu une « guerre » en Algérie entre 1954 et 1962. Cet ajustement sémantique permettra à l'Etat français de regarder en face une guerre qui a fait du côté français 24 000 morts et 60 000 blessés. Les hommes du contingent pourront désormais faire valoir leurs droits d'anciens combattants et aux rapatriés d'envisager cette histoire de façon moins passionnelle. Le MRAP a salué cette décision car « assumer le passé c'est libérer un espace pour

bâtir un meilleur avenir commun entre le peuple français et le peuple algérien, c'est agir contre le racisme anti-algérien que favorise l'amnésie autour de la guerre d'Algérie. »

## Quand la justice donne l'exemple

Deux journalistes ainsi que le directeur de publication de *Libération* sont poursuivis pour diffamation par la présidente de la 2ème Chambre civile de la cour d'Appel de Nîmes. L'audience s'est déroulée le 22 juin devant le Tribunal de grande instance de Paris. Suite à une information fournie par le MRAP, les journalistes avaient écrit en décembre dernier un article intitulé « Garde d'enfant refusée pour "délit d'origine" ». En effet, dans le cadre d'une affaire de divorce et de fixation de la résidence de l'enfant du couple concerné, la présidente de la 2ème chambre avait ainsi motivé son

refus d'accorder la résidence habituelle de l'enfant au père : « l'enfant approche de l'âge de la puberté et est de sexe masculin. C'est auprès de sa mère qu'elle trouvera le meilleur soutien dans cette période de transformation physique et de pudeur redoublée, et non auprès d'un père dont la culture nord-africaine ne se prête pas à la complicité avec une adolescente ». Les journalistes avaient indiqué les conditions dans lesquelles le MRAP avait été saisi de cette affaire, et ses démarches auprès du Conseil supérieur de la Magistrature et du garde des Sceaux, démarches restées jusqu'ici sans réponse. Les motifs discriminatoires avancés par la magistrate ont été soulignés par Mouloud Aounit cité comme témoin par la défense. Verdict en septembre.

## Ouf !

Les 237 familles africaines qui avaient défrayé la chronique durant l'été 1992 en occupant l'esplanade de Vincennes voient enfin le bout du tunnel. « On a été poussés à camper, à se mettre hors-la-loi. Si l'Etat avait pris en compte notre problème plus tôt on n'en serait jamais arrivé là » a déclaré Fodé Cissoko l'un des responsables de l'association qui a coordonné l'action de ces réfugiés urbains. Il aura fallu attendre sept ans pour voir enfin proposé un logement décent à toutes les familles.

Infos rassemblées par Chérifa B.

## Affaire Slim contre les Etats-Unis d'Amérique

Le faciès et le nom de Slim Hamraoui, un jeune Français de 21 ans, lui ont coûté une nuit de cauchemar et d'humiliations au pays de l'oncle Sam. Parti à Los Angeles, le rêve, pour quelques jours de vacances, les shériffs des frontières états-uniennes ont jugé qu'avec sa « gueule » et ce nom, il ne pouvait pas être français. Menottes aux poignets, Slim Hamraoui a été conduit dans un hôtel et renvoyé le lendemain vers l'hexagone après avoir « reconnu » que son passeport était faux. Ce qui n'est pas vrai, mais sans cet « aveu », le jeune homme était bon pour la prison et les longs méandres de la justice américaine.

Arrivé à l'aéroport Charles-de-Gaulle, les policiers de la Diccilec ont écouté l'histoire, médusés, et constaté que le passeport de M. Hamraoui, perforé par les fonctionnaires des Etats-Unis, était parfaitement en règle. Le jeune étudiant a décidé de ne pas en rester là, de porter plainte et de demander réparation. Son dossier a été transmis au quai d'Orsay.

Slim Hamraoui aurait peut-être eu plus de chance s'il s'était rendu à Memphis, la ville d'où naguère Martin Luther King mena ses illustres batailles pour l'égalité civique.

Chérifa B.

## Demande d'audience auprès de Mme Guigou

Au trente-septième jour, Lila Bouguessa, compagne de Moncef Khalifaoui, victime de la « double peine », a cessé sa grève de la faim (cf. *Différences* n° de juin). Le lendemain le 11 juin, une conférence de presse, réunissant les représentants du MRAP, de l'ACAT, de la CIMADE, du MIB, de la LDDH, du GISTI, ainsi que le professeur Léon Schwarzenberg et Mustapha Amokrane du groupe Zebda, s'est déroulée au siège du MRAP. Les intervenants se sont livrés à une évaluation de l'état du problème aujourd'hui, du point de vue des conséquences sociales et humaines, de l'évolution possible de la loi en rapport avec les propositions de la commission Chanet, etc. Malheureusement, le président de la République est resté sourd au désespoir de Mme Bouguessa, en répondant négativement à sa demande de grâce. Les associations citées ci-dessus ont exprimé leur « stupéfaction face à cette décision qui valide une mesure de bannissement ». Elles demandent toujours à pouvoir être entendues par la ministre de la Justice.

## EN BREF

■ Dans une déclaration publique diffusée le 11 mai 1999, Amnesty International a stigmatisé la politique israélienne en matière de droits de l'Homme.

## Différences

43, boulevard de Magenta  
75010 Paris  
Tél. : 01 53 38 99 99  
Télécopie : 01 40 40 90 98  
E.mail : mrap@ras.eu.org

•  
Directeur de la publication  
Mouloud Aounit

•  
Gérante bénévole  
Isabelle Sirot

•  
Rédactrice en chef  
Chérifa Benabdessadok

•  
Directeur administratif  
Jean-Étienne de Linars

•  
Abonnements  
Éric Lathière-Lavergne  
135 F pour 11 numéros/an  
13 F le numéro

•  
Maquette  
Chérifa Benabdessadok

•  
Impression  
Montligeon  
Tél. : 02 33 85 80 00

•  
Commission paritaire  
n° 63634 ISSN 0247-9095  
Dépôt légal 1999-7

## Message de François Grémy, professeur de médecine, président du MRAP de 1979 à 1983, à l'occasion du buffet festif organisé le 21 mai dernier pour le cinquantième du MRAP

**V**OICI 50 ANS que notre mouvement est né. Nous sortions d'une guerre implacable, entre nations certes, mais aussi et surtout entre des façons contradictoires de concevoir les relations entre les hommes et les groupes humains. Et nous disions « non aux nationalismes exacerbés, non à une hiérarchie des groupes humains » ou de ce que nous appelions des « races », avant de prendre conscience que ce mot recouvre un concept scientifiquement inconsistent. Non aussi aux violences qu'engendrent ces regards meurtriers que les hommes portent les uns sur les autres. Nous croyons qu'il est possible d'extirper complètement le mal. L'expérience nous montre à quel point cette tâche est difficile, et toujours à recommencer. La défunte Yougoslavie, avec ses Serbes, ses Croates, ses Bosniaques et ses Kosovars, mais aussi ses musulmans, ses orthodoxes, et ses catholiques, est l'exemple le plus cruel et le plus scandaleux de cette survivance des démons. Plus près de nous, Vauvert, – à quelques kilomètres de chez moi – nous confirme que l'incompréhension, la haine, et le meurtre sont toujours prêts à ressurgir.

Ce constat pessimiste ne doit pas nous décourager, mais nous montre que la veille est en permanence nécessaire, que la lutte n'est

jamais finie, et que le MRAP est toujours et plus que jamais à l'ordre du jour.

Dans le cinquantième à venir, il nous faudra donc continuer à lutter ; mais il nous faudra donc approfondir notre réflexion. Est-il suffisant désormais de condamner les racistes et le racisme ? Entre les deux convictions qui animent notre action, celle de l'Unité profonde de l'espèce humaine (fondatrice de la Fraternité et de la Solidarité), et celle de l'irréductible Unicité de chaque personne (sur quoi se fonde la recherche de l'Égalité), il nous faut nous demander comment chacun de nous construit ses identités (au pluriel), entre notre appartenance à l'Humanité, et notre moi personnel. Comment les vivre sans les idolâtrer, comment les gérer sans les rendre meurtrières, comment reconnaître celles des autres, comment nous affirmer sans nous opposer ? Voilà le défi permanent qui se pose à nos sociétés démocratiques. Et comme je l'avais proclamé un jour, dans nos murs, n'oublions pas que « l'Amour est un combat », contre nous-mêmes quelquefois.

Avec mes vœux fervents et ma fidèle affection.

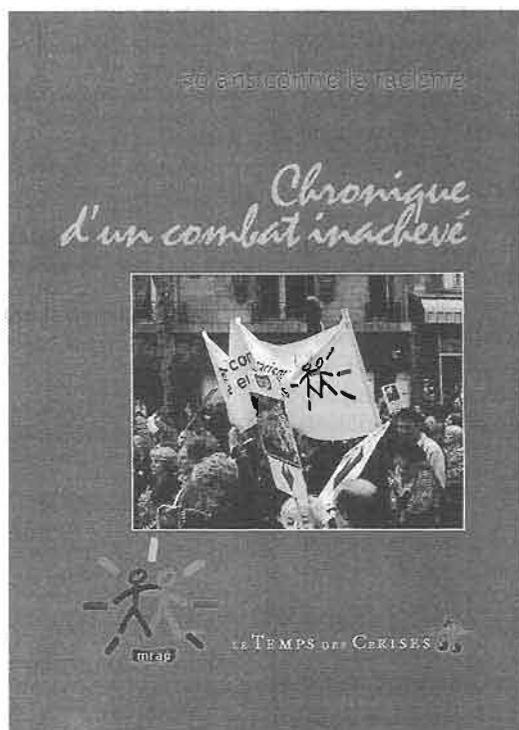
**François Grémy, ancien Président national, membre du Comité d'honneur**

## Chronique d'un combat inachevé

MRAP / Le Temps des Cerises

Sous la direction d'Albert Lévy, avec Caroline Andréani et le concours de Laurent Canat, Georges Chatain, Schofield Coryell, Jacques Dimet, Juliette Rennes, Jean-Louis Sagot-Duvaurox, Lucky Thiphaine, Jean-Yves Treiber.

Illustré par des œuvres originales de Grégoire Balaÿ, Jean Clerté, Jeannie Dumesnil, France Mitrofanoff, Iba Ndiaye.



Ça y est ! Le livre sur l'histoire du MRAP est arrivé, il est sorti « tout chaud » de l'imprimerie pour débarquer au 43 boulevard de Magenta le jeudi 24 juin. Il est beau, « il a de la gueule », il invite à la découverte.

Qui peut mieux parler de cet ouvrage qu'Albert Lévy dont le nom est étroitement associé à celle de ces cinquante ans du MRAP ? Voilà ce qu'il en dit : « Notre approche s'est voulue historique, et non dithyrambique. Parmi les faits abondants dont nous disposons, nous nous sommes efforcés de choisir les plus significatifs, les plus susceptibles de faire comprendre l'histoire des cinquante années de racisme et d'antiracisme.

Il est paru en France de nombreux livres sur le racisme, ses expressions et ses causes, sur le Front national, son idéologie et les raisons de son emprise. Notre livre est l'un des rares qui soient consacrés à l'antiracisme, après celui, en anglais de notre amie Cathie Lloyd. Son étude, de caractère universitaire, sur le "discours antiraciste en France", porte en grande partie sur le MRAP, elle mérite d'être traduite en français.

"Chronique d'un combat inachevé" appartient désormais à ses lecteurs. A eux, à vous, d'en discuter, de le corriger, de le compléter. »

**La rédaction et la fabrication de ce livre ont demandé un important investissement financier. Il faut le lire, mais aussi le vendre. Passez vos commandes au siège du MRAP. Prix : 135 francs. Format album : 21,5 x 30,5 cm, 144 pages, iconographie riche et variée, couverture reliée. Un dossier de presse est à votre disposition.**